

CANNAPHYTOL décevant

Un consommateur témoigne auprès du Réseau anti-arnaques : « *Suite à une importante publicité, j'ai commandé une boîte de Cannaphytol, méfiant, pour un mois seulement.*

Depuis une mauvaise intervention à la colonne vertébrale, je souffre de mal de dos dès que je suis debout. Rien n'y a fait, j'avais espéré, sans succès !

J'ai pris mes petites boules rouges suivant les prescriptions et j'ai été soulagé... de 39 € + 7,95 € de frais de port. Pas le moindre effet, mais vraiment pas le moindre : c'est exactement comme si je n'avais rien pris. »

La campagne publicitaire « choc » sous le libellé **VITALYS** vante les mérites d'une cure à base de cannabis. Elle présente le témoignage d'un conducteur victime d'un grave accident de la route : « *Quand j'ai dit comment mes douleurs ont disparu avec du cannabis en seulement quelques jours, mon docteur n'a pas eu l'air surpris. »*

VITALYS qui mentionne une adresse postale en France – en fait celle d'une société de domiciliation **MBE** – est une marque exploitée par la société néerlandaise **FRANCE DIRECT SHOP**.

C'est elle qui utilise également le libellé « **CENTRE EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE L'ARTHROSE** » pour commercialiser **Helix Forte** à base de protéine d'escargot.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)